



Bienvenue à l'école primaire des Vergers de Sellières

Toutes les équipes de l'école de Sellières vous souhaitent la bienvenue !

Votre enfant arrive à l'école de Sellières ; en tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant. Votre place est reconnue, vous êtes membre de la communauté éducative et en ce sens, vos compétences dans l'éducation de votre enfant, sont complémentaires à celles des professionnels de l'éducation. En les mobilisant à l'école, votre enfant prend conscience de l'importance que vous accordez à sa scolarité.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez les informations pratiques concernant l'école, l'équipe éducative et les services périscolaires.

Nous contacter :



Ecole Primaire des Vergers

Tél : 03.84.85.57.57.

Mail : ecole.sellieres@ac-besancon.fr

10, route de Fangy
39230 SELLIERES

<https://ecoledesellieres.wordpress.com/>
<https://ecp-vergers-sellieres.eclat-bfc.fr/>

Directeur : M. David TRIOMPHE

Services Périscolaires
restaurant scolaire, accueils du matin et du soir

Tél : 06.71.31.28.11.

Mél : peri-sellieres@outlook.fr

SIVOS de Sellières

Tél : 03.84.85.53.82.

Mél : sivos.sellieres@wanadoo.fr

10, route de Fangy
39230 SELLIERES

Président : M. Jean-Paul GERDY



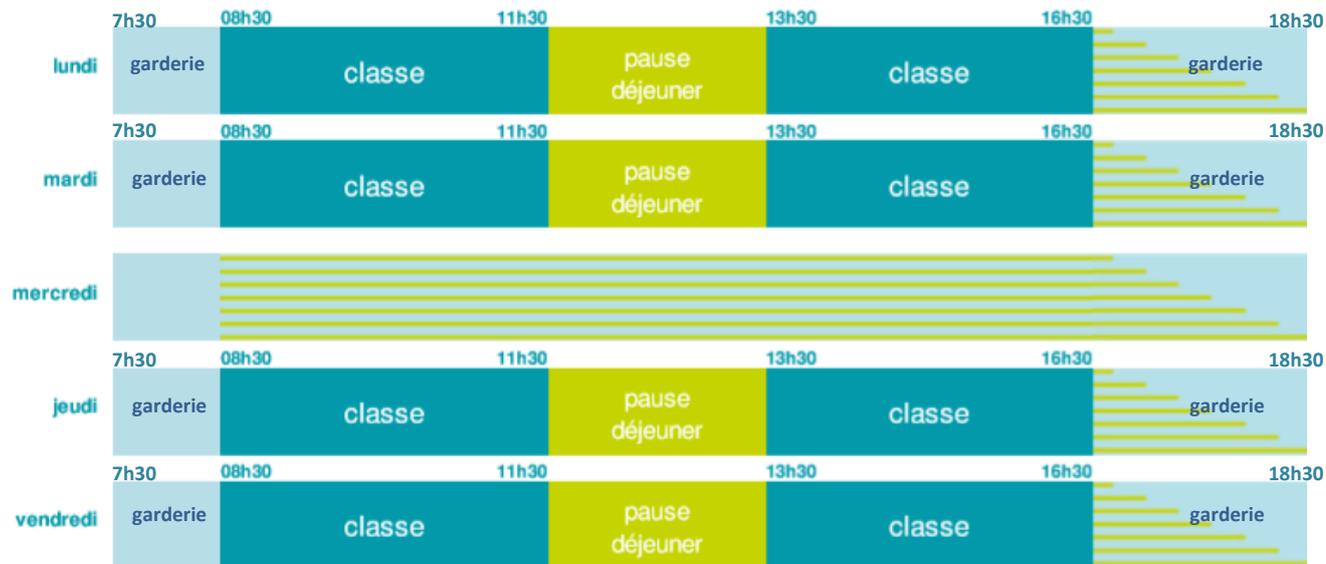
• Les horaires :

✓ Les horaires de l'école

L'école de Sellières accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30** (accueil dans la cour ou dans les classes 10 mn avant le début des cours)

✓ Les horaires du service périscolaire

En fonction de vos besoins, le service périscolaire peut accueillir vos enfants dès **7h30, et jusqu'à 18h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le service de restauration scolaire fonctionne également ces mêmes jours. Ces services nécessitent une **inscription** soit annuelle, soit ponctuelle (réservation le mercredi soir au plus tard pour la semaine suivante) à l'adresse peri-sellieres@outlook.fr.



• Les personnels :

Le directeur d'école

Il exerce des **responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution** auprès de la commune et des parents d'élèves.

Déchargé de sa classe le vendredi, le Directeur de l'école de Sellières peut vous accueillir, sur rendez-vous, pour échanger sur la scolarité de votre enfant, sur une difficulté liée au fonctionnement de l'école, une difficulté familiale...



Les enseignants

" ÊTRE HEUREUX À L'ÉCOLE... C'EST UNE COMPÉTENCE QUI EST DANS LES PROGRAMMES SA ???

NON, MAIS DANS MON PROGRAMME AVEC MES ÉLÈVES OUI ! ...



Le travail du professeur des écoles ne se limite pas à la présence en classe. Le professeur des écoles assure 24 heures d'enseignement hebdomadaires et 108 heures annuelles de travaux en équipe au sein d'un cycle d'enseignement, d'activités pédagogiques complémentaires et de participation aux conseils d'écoles.

À cela s'ajoute le temps de préparation des cours, les corrections des productions des élèves et le suivi des relations avec les parents d'élèves.

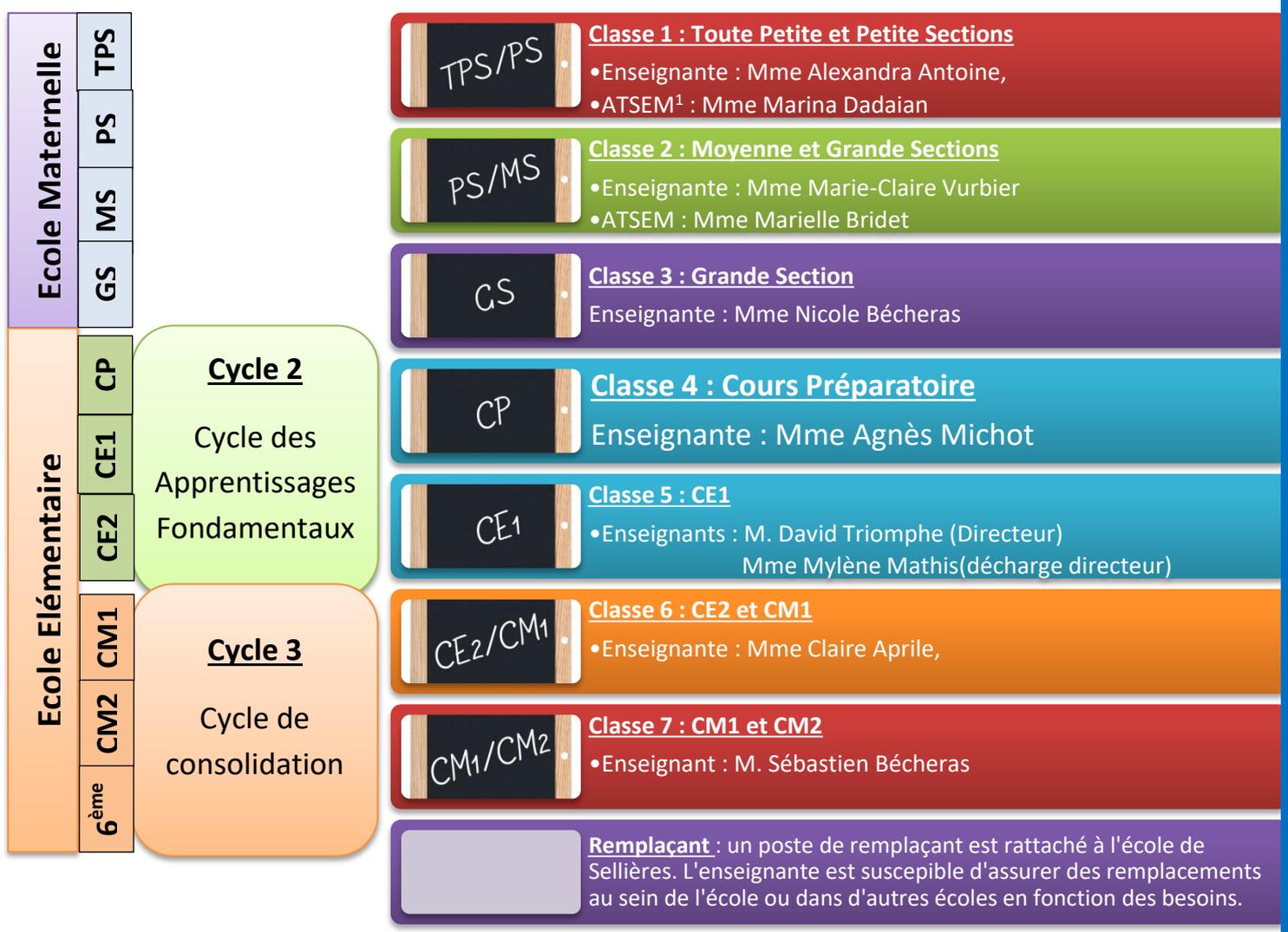
De la toute petite section de maternelle au CM2, le professeur des écoles apprend aux élèves à lire, à écrire, à compter, mais son rôle ne se limite pas à cela. Il engage les élèves dans la construction de leurs parcours éducatif et scolaire. En ayant à cœur de créer un rapport positif à la classe et à l'apprentissage, il permet aux élèves de s'approprier les savoirs fondamentaux et éveille chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure. Certains d'entre eux sont spécialisés dans la réponse aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves (grande difficulté, handicap, etc.).

Les AESHs	<p>Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)</p> <p>Les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap sont définies dans le Projet Personnalisé de Scolarisation répondant à la situation et aux besoins des élèves en situation de handicap.</p> <p><i>En 2020/2021, 3 AESHs (Mme Cook, Richard, Petiot) interviennent au sein de l'école et accompagnent plusieurs élèves en situation de handicap.</i></p>
Les ATSEM	<p>Les agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (Atsem)</p> <p>Ils assistent les professeurs des écoles en maternelle pour l'hygiène des élèves et la préparation matérielle.</p> <p><i>L'école de Sellières bénéficie de deux ATSEM à temps plein. Employées par le SIVOS de Sellières, elles interviennent également sur les temps périscolaires (restauration scolaire notamment).</i></p>
Le personnel périscolaire	<p>Il accompagne les élèves sur les temps périscolaires (restauration scolaire, garderie) et prend en charge l'entretien des locaux. Le personnel périscolaire est géré par le SIVOS de Sellières.</p>



• **Les classes :**

Les élèves sont répartis sur 7 classes, de la TPS au CM2. Le dispositif d'accueil des élèves de moins de 3 ans permet une entrée à l'école tout en douceur, répondant au plus près aux besoins de l'enfant..



• Les parents d'élèves

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative.

Conseils pratiques aux parents

La réussite de la scolarité de votre enfant est liée au **dialogue qui s'établira entre les personnels de l'école et vous-même** et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité. A l'école de Sellières, le dialogue avec les familles nous apparaît comme étant primordial. Les temps d'échange sont aussi fréquents que nécessaires, toujours dans l'idée de répondre aux besoins de votre enfant.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité, c'est :

- l'encourager dans sa découverte de la lecture et de l'écriture et dans sa recherche d'autonomie
- développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune
- l'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre mais aussi, à l'adolescence, pour affronter les tentations de conduites à risques.

Le rôle et la place des parents à l'École

Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Les droits des parents à l'information sont garantis

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats mais également du comportement scolaire de leurs enfants. Sont mises en place :

- **des réunions** chaque début d'année, pour les parents d'élèves nouvellement inscrits avec le directeur d'école
- **des rencontres parents-enseignants,**
- **une information régulière** à destination des parents sur les résultats et le comportement scolaires de leurs enfants, [...]

A Sellières, 2 réunions sont proposées dans la semaine qui suit la rentrée scolaire par l'équipe enseignante, une plus spécifique à la maternelle, une seconde à l'élémentaire.

Dans chacune de ces réunions, une première partie est consacrée au fonctionnement général de l'école, puis les parents sont invités à se rendre dans la classe de leur enfant où les enseignants présentent le fonctionnement de leur classe. Les dates vous seront précisées dans la note de rentrée je jour de la rentrée.

Le rôle des associations de parents d'élèves est reconnu

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Les associations de parents d'élèves disposent du droit : d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux), de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action [...].

A Sellières, [l'Association de Parents d'élèves « Les Petites Pommes »](#) organise des manifestations au profit de l'école, et finance des activités pédagogiques (visites, activités culturelles ou sportives)

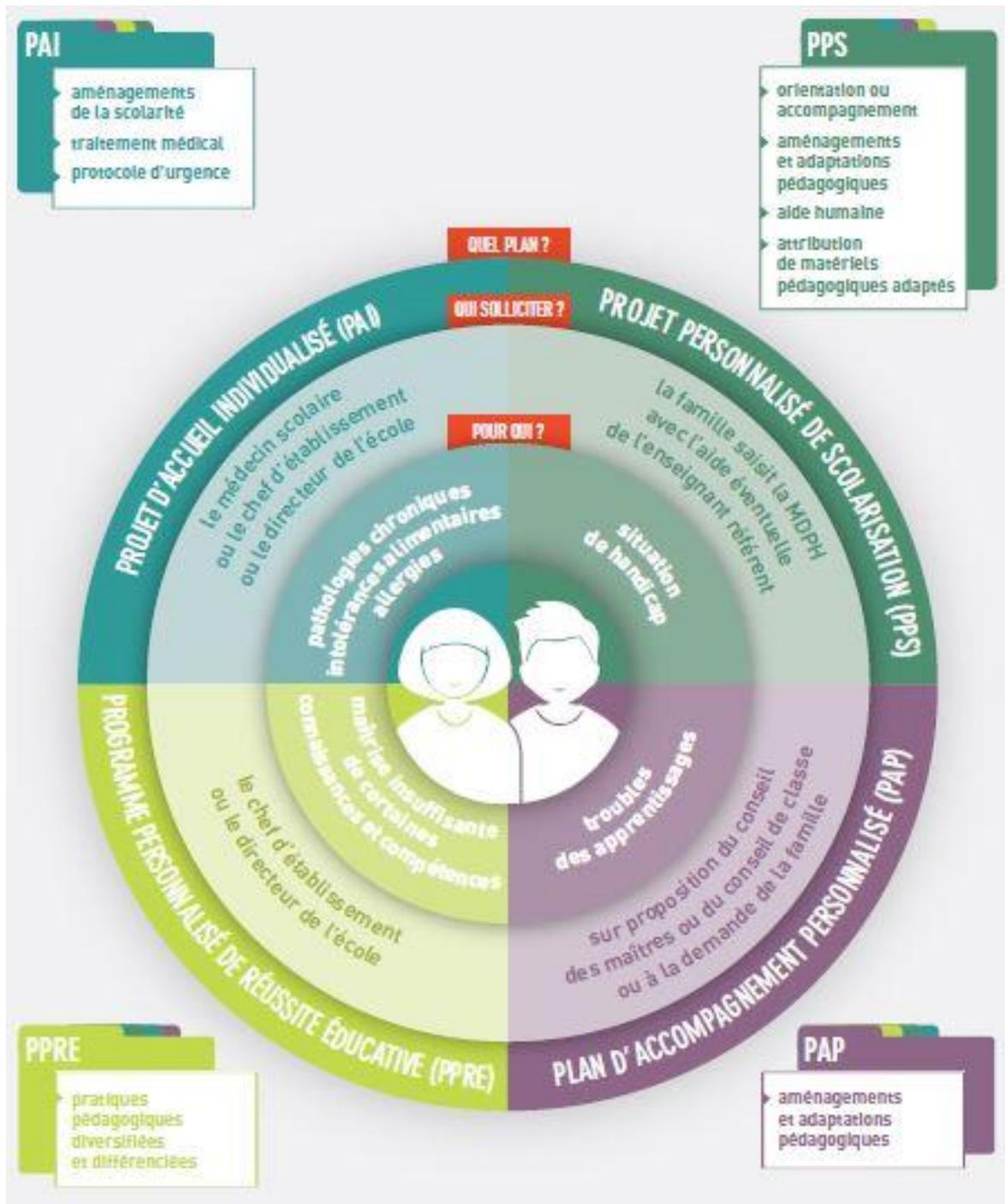
Le conseil d'école

Il se réunit au moins une fois par trimestre et **vote le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école.** Il réunit le directeur, les professeurs de chaque classe, le Président du SIVOS de Sellières, les maires membres du SIVOS, les représentants élus des parents d'élèves, le délégué départemental de l'Éducation nationale, l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Les élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école sont organisées en octobre.

Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

L'équipe enseignante apporte une vigilance particulière aux besoins des élèves et met en œuvre différents dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers.



Les études surveillées :

Un temps d'étude, encadré par un enseignant de l'école est proposé chaque soir, pour accompagner les élèves dans leurs devoirs (service gratuit, pris en charge par le SIVOS de Sellières)

• L'école en pratique...

Règlement Intérieur

Présenté et voté au premier conseil d'école de l'année scolaire (fin octobre/début novembre), le règlement intérieur de l'école précise les conditions d'accueil des élèves et les règles de fonctionnement de l'établissement. Il est porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative.

Il est à consulter sur le site de l'école <https://ecoledesellieres.wordpress.com/le-reglement-interieur/>

Retards

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.

Absences

Les parents doivent impérativement prévenir le matin même l'enseignant de toute absence de leur enfant. Ils confirmeront cette absence par écrit dans le cahier de liaison de leur enfant.

Tél : 03.84.85.57.57.

Mail : ecole.sellieres@ac-besancon.fr

Relations parents-enseignants

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourraient tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison).

Santé et bien-être

Les parents s'assureront que les rappels obligatoires de vaccins des enfants sont bien à jour.

Si votre enfant présente **des problèmes de santé particuliers** (allergies, asthme, diabète, prise régulière de médicaments, traitement d'urgence spécifique...), **un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** doit être établi, à votre demande auprès du Directeur de l'école, en lien avec le médecin traitant et le médecin scolaire

Lorsque votre enfant est malade (fièvre, vomissements, diarrhées...), **gardez-le** au chaud le temps de le soigner.

En cas de maladie contagieuse, veuillez en informer le directeur rapidement. Il en est de même si vous constatez **la présence de poux** dans la chevelure de votre enfant.

Assurances

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, etc.). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantisse ces risques (**Responsabilité Civile ET Accidents corporels**).

Ils en remettront une copie au Directeur (attestation d'assurance). Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire

Accueil Périscolaire et restauration scolaire

- **L'accueil du matin et du soir** fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (accueil dans les classes), et de 16h30 à **18h30**. Un accueil garderie sans repas jusqu'à 12h30 est possible sur demande expresse des parents.
- Le Restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 11h30 à 13h20.

Les inscriptions se font le mercredi soir au plus tard pour la semaine suivante par mail. Toute modification ne pourra être prise en compte)

Tél : 06.71.31.28.11.

Mail : peri-sellieres@outlook.fr

Pour une réclamation liée à la facturation de cantine ou de garderie, ou pour contacter le Président du SIVOS,

Tél : 06.84.08.21.29.

Mail : sivos.sellieres@wanadoo.fr

Vêtements

Merci d'indiquer les noms et prénoms de votre enfant sur les vêtements (veste, manteau, chapeau...).

Tous les vêtements trouvés sont mis à disposition dans une caisse située dans le hall d'entrée.

Retrouvez toutes les infos sur <https://ecoledesellieres.wordpress.com/>

ou sur l'ENT ECLAT Groupe scolaire des Vergers (eclat-bfc.fr)

<https://ecp-vergers-sellieres.eclat-bfc.fr/>

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.



MENJS - Juillet 2021